



Tir à l'arc

Loisir et Compétition



SAISON 2020



Horaires et lieux des cours

- pour les débutants (jeunes et adultes) : cours le samedi de 9h30 à 11h30
- pour les adultes intermédiaires : cours le samedi de 9h30 à 11h30
- pour les jeunes 2ème année : cours le samedi de 11h30 à 13h30
- pour les jeunes confirmés : cours le samedi de 11h30 à 13h30 en plus du mardi
- pour les jeunes confirmés : cours le mardi tous les mois de 18h30 à 20h30
- entraînements libres (non ouverts aux jeunes débutants) : le mardi de 18h30 à 20h30, le jeudi de 20h à 22h et le samedi de 11h30 à 13h30 (le samedi, 2 cibles uniquement)

Un **terrain extérieur disponible en permanence (ciblerie mobile et fixe - 50m - 70m)** : obligation de présence d'au moins un archer majeur et licencié au club pour que les jeunes puissent y accéder

Un **terrain (12 cibles) pour disciplines de parcours**, disponible du 15 mars au 15 septembre sur la commune de Genouillé. Il est fortement conseillé d'y aller au moins à 2, et de prévenir un cadre du club



*Un **certificat médical** de non contre indication à la pratique du tir à l'arc est obligatoire (de moins de 3 ans) pour toute prise de licence ; la mention «compétition» doit être mentionnée le cas échéant ainsi que **la mention «Run archery»***

Calendrier 2019-2020

Samedi 14 septembre : réparation du matériel et déménagement en salle

Mardi 24 septembre : début des entraînements libres en salle

Mardi 1 octobre : 1er cours groupe compétition du mardi

Samedi 5 octobre : début des cours pour les groupes du samedi

Cours assurés jusqu'au 19 octobre inclus

Tous les entraînements libres (mardi - jeudi - samedi) sont conservés pendant les vacances scolaires. Ces entraînements ne sont pas ouverts aux jeunes débutants.

Dimanche 20 octobre : Organisation concours Nature dans l'enceinte du château, Surgères

Reprise des cours la semaine du 4 novembre

Soirée «Nos archers ont du talent» : date à définir

Samedi 21 décembre: Passage de «flèches» suivi d'un apéritif déjeunatoire

Aucun entraînement possible en salle entre le 22 décembre et le 2 janvier (fermeture des gymnases).

Reprise des cours le 4 janvier 2020

Samedi 11 janvier : pas de cours

Samedi 19 janvier : AG du club

Samedi 25 janvier : Cours découverte «toutes armes»

Cours assurés jusqu'au 22 février inclus

Tous les entraînements libres sont conservés pendant les vacances scolaires. Ces entraînements ne sont pas ouverts aux jeunes débutants.

Reprise des cours la semaine du 9 mars

Samedi 28 mars : déménagement sur notre terrain extérieur. À partir de cette date, tous les entraînements auront lieu sur le terrain quel que soit le temps (sauf orage)

Samedi 18 avril : découverte tirs de parcours sur notre terrain à la Bastière. Prévoir pique-nique

Cours assurés jusqu'au samedi 18 avril inclus

Tous les entraînements libres sont conservés pendant les vacances scolaires.

Reprise des cours la semaine du 4 mai

Pas de cours le samedi 20 juin

Dimanche 21 juin : Organisation du Championnat régional de tir Campagne à la Bastière

Samedi 27 juin : passage de «flèches» suivi du pique-nique de fin d'année



Les encadrants

Entraîneurs débutants (jeunes et adultes)

Valérie Gaborit E1 (jeunes)

Patrick Massé E2 (adultes)

Entraîneurs jeunes et adultes «intermédiaires»

Valérie Gaborit (jeunes)

Geneviève Freund E2 (adultes)

Entraîneur jeunes en compétition

Déborah Grip BE - Geneviève Freund

Entraîneur adultes en compétition

Patrick Massé

Assitant entraîneur

Jordan Belladja

Aides entraîneurs

Patrice Gaborit

Gilles Tasset

Fredéric Thibaud



Coordonnées

lesarchersdhelene@gmail.com

<http://lesarchersdhelene.club.sportsregions.fr/>

<https://www.facebook.com/lesarchersdhelene>

Partenaires

Les Archers d'Hélène remercient la Ville de Surgères et la Communauté de Communes Aunis Sud pour leur soutien financier et logistique



Affiliation FFTA : 1017029- Siret : 502 753 080 00014 - APE 9312Z

Agrément Jeunesse et sports : 081726S